

A\_2026\_154

**Arrêté portant placement en congé de maladie ordinaire initial  
Mme SOENEN Samantha  
Grade Adjoint technique territorial**

Le Maire de Aussac-Vadalle

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles 113 et 115 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018,

**Vu** l'article 189 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 modifiant l'article L.822-3 relatifs aux conditions de versement du traitement des fonctionnaires pendant le congé de maladie,

**Vu** le code général de la fonction publique notamment l'article L. 822-1 à L. 822-5,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le certificat médical d'arrêt de travail en date du 16/03/2026 prescrivant un arrêt de travail pour la période du 16/03/2026 au 11/04/2026,

Considérant que l'intéressée justifie de 1,5 années de services,

Considérant que pour la période des douze mois précédent l'arrêt de travail Mme Soenen Samantha n'a pas bénéficié de congé de maladie ordinaire,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Mme Soenen Samantha, Adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 7,7/35ème, est placée en congé de maladie ordinaire du 16/03/2026 au 11/04/2026.

**ARTICLE 2 :** Le lundi 16/03/2026, jour de carence, n'est pas rémunéré. L'agent percevra 90% de son traitement du 17/03/2026 au 11/04/2026.

**ARTICLE 3 :** La Secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'agent.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de Gestion de la Charente
- au Comptable de la collectivité

Fait à Vadalle, le 17/03/2026

Gérard Liot,  
le Maire



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
  - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le 18/3/2026.....

Signature de l'agent :

